

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Centre à Compétence National en Ingénierie et Servitudes

MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien de :

MARSAC-SUR-DON/LES CARRIERES (Loire-Atlantique), n° ANFR : 044 014 0093
à ERBRAY/RTE DU PETIT BROSSOIS (Loire-Atlantique), n° ANFR : 044 014 0124

Dossier	Commentaires
<p>1 – Parcours du faisceau.</p> <p><u>Station terminale A</u> Département : Loire-Atlantique Commune : MARSAC-SUR-DON Adresse : LES CARRIERES Coordonnées géographiques : Longitude : 1°40'16,44"O Latitude : 47°34'53,45"N Altitude : 87 m</p> <p><u>Station terminale B</u> Département : Loire-Atlantique Commune : ERBRAY Adresse : RTE DU PETIT BROSSOIS Coordonnées géographiques : Longitude : 1°19'57,69"O Latitude : 47°41'30"N Altitude : 104 m</p> <p>2 – Rappel des textes établissant les servitudes.</p> <p>Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 59 et art. R 21 à R 27).</p>	<p>Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich.</p> <p>Service à consulter seulement pour demande de</p> <p style="text-align: center;">MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST S.G.A.M.I. OUEST D.S.I.C. 28 rue de la Pilate CS40725 35207 RENNES CEDEX 2</p>

Dossier	Commentaires
<p>3 – Etendue et nature des servitudes projetées.</p> <p>3a – Limites de la zone spéciale de dégagement.</p> <p>Entre les deux stations mentionnées plus haut, il est créé une zone spéciale de dégagement dont la largeur est fixée à 126 mètres. Cette zone est figurée en VERT sur le plan joint.</p> <p>3b – Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans la zone spéciale de dégagement.</p> <p>Dans la zone spéciale de dégagement ainsi définie, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes rapportées au nivellement mentionnées sur la coupe de terrain du plan joint.</p> <p>3c- Etendues boisées.</p> <p>4 – Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées.</p>	<p>Pas de déboisement envisagé</p> <p>Néant à la connaissance du demandeur.</p>



Ministère de l'Intérieur
et des Outre-Mer

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES
CONTRE LES OBSTACLES

Voir plan détaillant les servitudes
radioélectriques contre les
obstacles au départ de la station de
MARSAC-SUR-DON/LES CARRIERES

Services à consulter seulement pour
demande de dérogation

Monsieur le Préfet de la zone de défense OUEST
S.G.A.M.I. OUEST
D.S.I.C.
28 rue de la Pilate
CS40725
35207 RENNES CEDEX 2

Voir plan détaillant les servitudes
radioélectriques contre les
obstacles au départ de la station de
ERBRAY/RTE DU PETIT BROSSOIS

Zone spéciale de dégagement

Faisceau Hertzien

MARSAC-SUR-DON/LES CARRIERES

Vers

ERBRAY/RTE DU PETIT BROSSOIS

N° Plan :011 AUT-044-PT2LH

Station Hertzienne de :
MARSAC-SUR-DON/LES CARRIERES
N° ANFR :044 014 0093
Longitude : 001° 40' 16,44" O
Latitude : 47° 34' 53,45" N
Altitude (m) : 86

Altitude de l'antenne (m) : 113

Station Hertzienne de :
ERBRAY/RTE DU PETIT BROSSOIS
N° ANFR :044 014 0124
Longitude : 001° 19' 57,69" O
Latitude : 47° 41' 30,00" N
Altitude (m) : 103

Altitude de l'antenne (m) : 183

Echelle du plan :
- longueur (X) : 25000
- longueur (Y) : 2049

Longueur du faisceau (m) : 28412

L'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement
de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des
obstacles existants ne soit envisagée

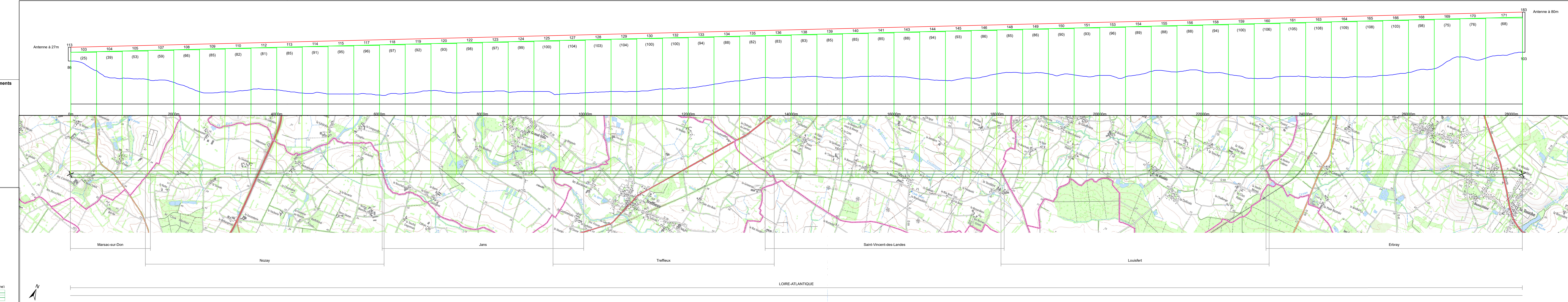
Communes grevées de servitudes par départements
44 - LOIRE-ATLANTIQUE :
44054 - Erbray
44075 - Issé
44076 - Jans
44085 - Louisfert
44091 - Marsac-sur-Don
44113 - Nozay
44193 - Saint-Vincent-des-Landes
44208 - Treffieux

LEGENDE

- ✕ Point de référence
- ▭ NiveauCommunal
- ▭ NiveauDépartemental

Cote Maximale (en mètres) ()
à ne pas dépasser :
(= Nivellement générale de France métropolitaine)

Zone spéciale de dégagement :



Antenne à 80m

113 103 104 105 107 108 109 110 112 113 114 115 117 118 119 120 122 123 124 125 127 128 129 130 132 133 134 135 136 138 139 140 141 143 144 145 146 148 149 150 151 153 154 155 156 158 159 160 161 163 164 165 166 168 169 170 171 183

(25) (39) (53) (59) (66) (85) (82) (81) (85) (91) (95) (96) (97) (92) (93) (98) (97) (99) (100) (104) (103) (104) (100) (94) (88) (82) (83) (83) (85) (85) (85) (88) (94) (93) (86) (85) (86) (90) (93) (96) (89) (88) (88) (94) (100) (106) (105) (108) (109) (108) (103) (98) (75) (76) (88)

0m 200m 400m 600m 800m 1000m 1200m 1400m 1600m 1800m 2000m 2200m 2400m 2600m 2800m

Marsac-sur-Don Nozay Treffieux Saint-Vincent-des-Landes Louisfert Erbray

LOIRE-ATLANTIQUE